

Réunion du 13 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le treize février à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

*Date de convocation : 06/02/2023*

*Ont participé :* Le Maire, Christophe LECLERC ; Les adjoints, CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, KURAST Xavier, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme /formant la majorité des membres en exercice.

*Excusé :* GUIGNARD Sébastien (a donné pouvoir à Christophe LECLERC)

*M.LAFAYE Jérôme, a été désigné comme secrétaire de séance.*

Registre des délibérations : n°06/2023

**Contrat d'architecte - Restructuration et réaménagement de logements dans un bâtiment existant avec amélioration énergétique**

**VU** les travaux d'amélioration énergétique à prévoir sur le bâtiment existant situé 3-7 Route de Vallon-en-Sully et les projets de restructuration des logements ;

**Considérant** indispensable la mission d'un architecte pour le suivi d'un tel dossier ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Confirme** la signature d'un contrat d'architecte sur l'exercice budgétaire 2023 et l'inscription de la dépense correspondante au budget primitif (estimation à 1 850,00 euros HT – 2 220,00 euros TTC) ;

**Décide** de confier cette mission de maîtrise d'œuvre à l'architecte Eric FOUQUET de Montluçon. A l'issue, un estimatif prévisionnel de travaux permettra de définir un budget pour la restructuration des logements communaux locatifs.

**ADOPTE à l'unanimité** la délibération de ce jour (**11 voix pour**)

Pour copie conforme.

CHAZEMAIS, le 14 février 2023

Le Maire, **M. LECLERC Christophe**

